

RELEVÉ DE DECISIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2023

PRESENTS : A ORSINI- F ARRIGHI- TH CAMBON- V CERUTTI- PH GHIONGA-A GRIMALDI- E GRISCELLI- JT GRISCELLI- M LUCIANI PACINI- A NICOLINI- JF ORSATELLI- D PIFERINI- X POLI- JM RODRIGUEZ- V SELVINI- M SIMEONI- PH SINDALI-

REPRESENTES : AF BERNARDINI, pouvoir à TH CAMBON- V BORROMEI, pouvoir à M SIMEONI- CH FRANCESCHINI, pouvoir à A GRIMALDI- MJ MALLERONI, pouvoir à V CERUTTI- N PULICANI, pouvoir à PH GHIONGA- L SANSONETTI, pouvoir à D PIFERINI- A VIOLA, pouvoir à PJ CESARI-

ABSENTS : M CESARI- B COSTA-ST MEZZADRI- CH PERALDI

I/- COMPTE ADMINISTRATIF- BUDGET GENERAL ET BUDGET ANNEXE

PH.GHIONGA Vice –Président délégué aux finances : présente le compte administratif du budget général, en l'exposant chapitre par chapitre et en détaillant le chapitre 65.

En recettes, souligne la bonne exécution de la redevance spéciale ainsi que de la taxe de séjour.

En dépenses d'investissement explique le faible taux de réalisation par les retards récurrents pris notamment dans la réalisation des programmes DFCI.

Donne lecture également du RPQS, qui fait ressortir un tonnage d'OMR en hausse alors que le taux de tri est en baisse, ainsi que le tonnage des bio déchets collectés.

Concernant le compte administratif du budget annexe :

Souligne la baisse des aides octroyées par l'Agence de l'eau.

Détaille les consommations par communes et leur part en pourcentage des recettes ce qui confirme la participation majeure des abonnés cortenais.

DECISION.

Votants 24

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

II/- COMPTES DE GESTION BUDGET GENERAL ET ANNEXE

Les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs, ils sont approuvés.

DECISION.

Votants 24

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

III/- AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET GENERAL ET BUDGET ANNEXE.

Budget général : il est proposé d'affecter : 3 486 050.16€ et de reporter la totalité de ce montant en section de fonctionnement.

Budget annexe : il est proposé d'affecter : 996 002.53€, soit 331 279.45 en section d'investissement et 664 723.08€ en section de fonctionnement.

DECISION

VOTANTS : 24

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

IV/- VOTE DES TAUX ET DE LA TEOM.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité ni le taux de la TEOM, soit :

THA 10.31- TFB 6.67- TFNB 20.55- CFE 7.46- TEOM 14.70

DECISION

VOTANTS : 24

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

V/- BUDGET PRIMITIF- BUDGET GENERAL

Le Président : rappelle le contexte économique avec une forte inflation, les retombées de la guerre en Ukraine, qui impactent le prix des fournitures, des carburants et de l'énergie. Malgré cette morosité propose un budget sans augmentation de la pression fiscale et sans nouvel emprunt.

PH GHIONGA : présente les principales lignes du budget primitif. Souligne la forte progression de la DFG et des bases fiscales générant des recettes en hausse.

X.POLI : rappelle ses propos tenus lors du ROB à savoir une nette augmentation de la DGF de notre EPCI à contrario de celle de Corte, découlant de certaines dispositions de la loi de Finance 2023., en raison du changement de critères d'attribution des dotations et du calcul du CIF qui risquent d'impacter défavorablement les communes les plus pauvres (soudainement classées en communes riches) et modifier ainsi l'équilibre fiscal entre ces communes et les EPCI.

Cette tendance doit, selon lui, interroger les maires et conduire à une réflexion sur le partage de la fiscalité entre la 4C et les communes membres.

Le Président : propose que lors de la prochaine conférence des maires le sujet soit abordé.

Le Président : expose qu'un nouveau service de collecte des déchets non acceptés par le SYVADEC a été mis en place par le biais de conventions avec des prestataires privés (pour la collecte et le traitement)

Les délégués s'ils sont satisfaits de ce nouveau service ne souhaitent pas que la 4C communique pour ne pas inciter à la multiplication des dépôts sauvages.

JM RODRIGUEZ : dans le droit fil de la discussion fait part des difficultés rencontrées par les maires pour déposer plainte et voir des suites données à ces démarches.

F. ARRIGHI : partage les propos de JM RODRIGUEZ ayant été confronté à la même situation.

Le Président : répond que la gendarmerie commence à être sensibilisée à cette problématique et qu'il a été informé de la création d'une « brigade verte » sans en connaître pour l'instant les détails.

X.POLI : précise que la cotisation du SYVADEC inscrite au BP est supérieure à celle notifiée par le Syndicat, car elle intègre une provision financière supplémentaire constituée par la 4C pour faire face à une éventuelle hausse du tonnage des OMR par rapport aux tonnages de résiduels constatés en 2022. Tonnage qu'il souhaite voir revenir à la baisse.

Le Président : répond qu'une nouvelle campagne de sensibilisation au tri sera menée, espérant lui-aussi voir les OMR en baisse.

F.ARRIGHI : revient sur la présentation de l'investissement trouvant cela trop faible. Regrette encore une fois qu'il n'y ait pas la vision d'un projet communautaire, issu d'un raisonnement collectif. Souhaite que cette discussion soit abordée à la prochaine conférence des maires.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Haute-Corse

JM RODRIGUEZ : reprend les propos de F ARRIGHI proposant à nouveau que la 4C ait un règlement des aides pour les communes membres.

Le Président : répond que la 4C n'accordera pas d'aides directes aux communes et que ses investissements sont l'équivalent de subventions.

Précise par ailleurs que la 4C est limitée par ses compétences et sa capacité financière pour réaliser des programmes ambitieux mais qu'elle répond néanmoins aux besoins.

Est d'accord pour que la proposition de F ARRIGHI soit reprise à la prochaine conférence des maires.

X.POLI : précise aussi que la 4C ne peut être porteur de projet que dans les domaines relevant de ses compétences . De plus, selon lui, elle n'a pas l'ingénierie suffisante pour assumer des programmes trop ambitieux.

F.ARRIGHI et JM RODRIGUEZ : répondent que des dispositifs existent pour financer des projets y compris l'ingénierie nécessaire à leur réalisation.

DECISION

VOTANTS : 24

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

BUDGET PRIMITIF-BUDGET ANNEXE

PH GHIONGA : présente les inscriptions budgétaires avec pour ce budget la même volonté de ne pas augmenter la redevance.

JM RODRIGUEZ : relève le manque d'ambition affiché par ce budget en matière de réfection des réseaux communaux.

Souhaite qu'un audit soit réalisé.

Le Président : répond que les travaux sont priorisés par la déclinaison du schéma directeur avec une part d'auto financement qui reste toujours importante.

V.SELVINI : souhaite pouvoir disposer du schéma directeur de Vivario, la commune procédant à la réfection de son réseau AEP, veut connaître l'état du réseau d'assainissement avant de réaliser le dallage des ruelles.

X.POLI : précise que la 4C a récupéré cette compétence, avec beaucoup de difficultés, en 2005. Précise que si les priorités sont dictées par le schéma directeur, communiqué à chaque commune l'époque, elles le sont aussi par le risque « pénal » encouru par le Président, lorsqu'il y a risque de

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Haute-Corse

pollution notamment. Expose que si les projets touchant les réseaux sont trop nombreux et simultanés, le budget annexe sera en extrême difficulté pour les assumer et la redevance devra être augmentée, avec les enjeux que cela impliquerait.

Rappelle que désormais, l'Agence de L'Eau ne finançant plus les extensions de réseaux, le taux de financement est en baisse même si le Comité de massif vient en soutien de certains projets. Le taux maximal d'aides est à 80% alors que la 4C avait obtenu un taux de cofinancement de 90 % pour la STEU de Vivario Muracciole en 2015-2016.

Rappelle enfin que ce budget annexe doit être géré en autonomie financière à partir du prochain exercice et qu'à ce moment-là on connaîtra réellement la trésorerie disponible.

TH CAMBON : demande que sur les réseaux l'entretien soit assuré par le remplacement des regards souvent en très mauvais état+

Propose que le schéma directeur soit mis à jour.

JM RODRIGUEZ : souhaite que la même démarche pour le transfert de l'eau soit entamée pour l'assainissement par le lancement d'une étude communautaire.

DECISION

VOTANTS : 24

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1

VI- AUTORISATION AU PRESIDENT DE MOBILISER DES CREDITS AU TITRE DU FONDS VERT

Le Président : précise que cela lui permettra de mobiliser des aides issues du « Fonds Verts » la notamment au titre de sa compétence DFCI

THA 10.31- TFB 6.67- TFNB 20.55- CFE 7.46- TEOM 14.70

DECISION

VOTANTS : 24

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

VII- AUTORISATION AU PRESIDENT DE DEMANDER L'INSCRIPTION DU SENTIER DU VERGHELLU AU PIPR.

Le Président : indique que cela permettra à cet itinéraire de bénéficier d'actions de promotion et d'aides financières de la CDC. Cette dernière assurant également les travaux de balisage et de signalétique directionnelle et de sécurité.

DECISION

VOTANTS : 24

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

VIII- PLAN DE FINANCEMENT Acquisition de bornes destinées à la collecte des cartons.

Plan de financement proposé :

Montant HT 39 664.00€

Office de l'Environnement : 60% du HT, soit : 23 798.40€

Collectivité de Corse

Dotation quinquennale 20% du HT, soit : 7 932.80€

Communauté de communes 20% du HT, soit : 7 932.80€

DECISION

VOTANTS : 24

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 Heures 45.